

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE  
VÉRIFIER AU MOMENT DE L'ALLOCATION

# STATEMENT DISCOURS



SECRETARY  
OF STATE  
FOR EXTERNAL  
AFFAIRS.

SECRÉTAIRE  
D'ÉTAT AUX  
AFFAIRES  
EXTÉRIEURES.

NOTES POUR UNE ALLOCATION DU  
SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUX  
AFFAIRES EXTÉRIEURES,  
L'HONORABLE MARK MACGUIGAN,  
LORS D'UN DÉJEUNER À LA  
DEUXIÈME CONFÉRENCE  
"OUVERTURE SUR LE PACIFIQUE",  
TORONTO,  
LE 24 FÉVRIER 1982

---

LE DÉFI DU PACIFIQUE

---

(TRADUCTION)

Excellences, Mesdames et Messieurs,

Je suis très heureux de cette possibilité qui m'est donnée de prendre de nouveau la parole à cette importante conférence sur les relations économiques et commerciales avec les pays du Pacifique. En ce qui me concerne, la situation est différente de ce qu'elle était lors de mon passage à Vancouver il y a plus d'un an: je dirige maintenant un ministère des Affaires extérieures considérablement élargi -- un ministère qui rassemble sous un même toit les services de planification et de gestion de tous les aspects de nos relations étrangères: politiques, économiques et commerciaux, culturels, sociaux et ainsi de suite.

Je suppose que certains d'entre vous s'interrogent sur la pertinence de ce récent changement en ce qui concerne vos propres intérêts commerciaux à l'étranger. Je peux toutefois vous assurer que cette réorganisation majeure du gouvernement dans le domaine des relations extérieures a une incidence réelle sur vous, les hommes d'affaires.

Pour quelle raison? Principalement parce que cette réorganisation a pour objet de renforcer notre capacité de retirer davantage, en tant que nation, de nos relations dans un monde qui se fait de plus en plus complexe, imprévisible et difficile. Comme nos échanges commerciaux représentent près du tiers de notre produit national brut, nous devons être prêts à modifier nos institutions en fonction de nos priorités nationales et de l'évolution de la situation mondiale.

Nous reconnaissons tous, j'en suis sûr, qu'il est nécessaire que tous les gouvernements au Canada, provinciaux aussi bien que fédéral, accordent la priorité au développement économique. C'est d'ailleurs pourquoi mes collègues à Ottawa continuent de prendre des mesures dans divers secteurs pour encourager ce développement et lui imprimer l'orientation voulue. Le regroupement des responsabilités commerciales au sein du ministère des Affaires extérieures, mais sous la direction immédiate d'un ministre d'État au commerce, fait partie de cette stratégie économique. En outre, il répond à un besoin réel, fonction de la priorité que nous accordons à notre développement économique, de mieux intégrer les considérations économiques et commerciales ainsi que les intérêts de l'entreprise canadienne dans notre politique étrangère.

En même temps, le Canada est appelé à relever des défis de plus en plus importants à l'étranger et qui exigent une gestion mieux intégrée et plus avisée de nos politiques à l'égard de tout un éventail de questions. Le succès des échanges commerciaux dépend partout et plus que jamais d'un

ensemble de facteurs politiques et économiques de complexité croissante. En effet, les échanges entre États augmentent; ceux qui préconisent la libéralisation des échanges internationaux luttent contre la menace d'un protectionnisme renaissant; le monde en développement -- que nous appelons le Sud -- cherche à réaliser ses aspirations économiques en usant de moyens économiques pour amener le Nord à instaurer un "nouvel ordre économique"; enfin, presque tous les pays se sont vu obligés d'élaborer de nouvelles politiques dans le secteur critique de l'énergie.

La réorganisation dans le cadre de laquelle les activités de promotion commerciale et d'élaboration de politiques de l'ancien ministère de l'Industrie et du Commerce viennent s'ajouter aux responsabilités politiques et économiques du ministère des Affaires extérieures constitue l'un des moyens adoptés par le gouvernement pour relever ces défis. Commandé par la complexité des échanges commerciaux dans un monde en évolution constante, ce réaménagement est censé faire jouer de façon plus directe et cohérente le poids de nos relations politiques à l'appui de nos initiatives économiques et commerciales.

En fin de compte, cette réorganisation nous permettra d'appuyer et de faciliter davantage l'activité du secteur privé, et ainsi d'accroître le succès de vos initiatives à l'étranger. Je puis vous assurer que vous continuerez d'avoir directement accès à nos représentants commerciaux -- qui n'ont ni disparu ni perdu leur efficacité du fait de leur réaffectation à un autre ministère. Ensemble, nous espérons vous prodiguer de meilleurs services.

Il va sans dire que le ministère des Affaires extérieures ainsi que notre service extérieur continueront de consacrer des ressources et des efforts considérables à la promotion de nos objectifs nationaux fondamentaux de paix, de stabilité, de progrès social et de justice. Nous continuerons également de promouvoir les liens politiques, les relations entre peuples et la compréhension qui sont à la base des échanges économiques durables et mutuellement avantageux. Une situation politique stable et saine est essentielle au succès de nos initiatives et à la réalisation de nos objectifs de développement.

Franchement, je trouve excitante cette réorganisation parce qu'elle devrait donner à notre politique étrangère plus de vigueur, de cohérence et de direction. Je suis convaincu qu'elle ne peut que nous aider à protéger et à promouvoir sur le plan international les nombreux intérêts politiques et économiques du Canada. Je pense aussi qu'en tant qu'hommes d'affaires, vous avez tout à gagner de ce réaménagement, surtout si vous songez aux

possibilités commerciales excitantes qui s'annoncent dans les pays de l'Asie et du Pacifique dans l'année — et d'ailleurs la décennie — à venir. Mes collègues et moi espérons collaborer avec vous pour relever ce défi.

Cette conférence qui se termine aujourd'hui marque une autre étape importante dans la sensibilisation du public canadien aux possibilités qui s'offrent au Canada d'élargir ses relations avec ses voisins d'outre-Pacifique. Lorsque j'ai parlé d'ouverture sur le Pacifique dans notre politique étrangère lors de la première conférence, je me trouvais dans une ville où le Pacifique est une réalité évidente et immédiate. Le fait que les organisateurs de la présente conférence aient choisi l'est du Canada et une ville de la région des Grands lacs comme site de leurs délibérations atteste que le monde de l'Asie et du Pacifique est une réalité non seulement pour les Canadiens de la côte ouest, mais aussi pour tous les Canadiens.

Cette ouverture sur le Pacifique, nous la pratiquons depuis le début de notre histoire. En remontant le Saint-Laurent, les premiers explorateurs français rappelèrent le motif originel de la découverte de l'Amérique du Nord par les Européens en nommant "Lachine" les fameux rapides près de Montréal. Bien que le commerce de la fourrure eût tôt fait de canaliser les énergies des explorateurs européens, le rêve d'une route vers le Pacifique a persisté et a vu son couronnement dans la création d'une nation canadienne s'étendant "d'un océan à l'autre". Mais la vocation Pacifique du Canada ne s'est pas arrêtée là. Dès la naissance de notre nation, nous avons eu une présence commerciale dans la région. En 1929, le Canada choisissait Tokyo comme siège de sa troisième mission diplomatique.

Le gouvernement canadien s'intéresse vivement au maintien de la paix et de la stabilité en Asie et dans le Pacifique depuis les années 40 et 50, période durant laquelle des troupes canadiennes ont participé à la défense de Hong Kong et aux initiatives des Nations Unies en Corée; dans une autre région de l'Asie, des Canadiens ont siégé aux commissions de contrôle en Indochine. Par ailleurs, la nécessité du développement social et économique n'a pas été négligée. Le Canada a été l'un des membres fondateurs du Plan de Colombo et, par le biais de ce mécanisme et d'autres organismes comme la Banque asiatique de développement et la CESAP, il a mené des programmes d'aide bilatérale et multilatérale au développement dans la région. Aux plans culturel et universitaire, les contacts entre le Canada et l'Asie ont également été importants. On n'a qu'à penser à la splendide collection d'oeuvres est-asiatiques du Royal Ontario Museum à Toronto, ainsi qu'aux efforts de l'évêque White et d'autres qui ont partagé l'expérience missionnaire

canadienne en Asie. Voilà le patrimoine que nous ont légué les relations enrichissantes et diversifiées que nous cultivons depuis longtemps avec la région de l'Asie et du Pacifique.

Tout importants qu'aient été ces efforts, ils n'ont marqué qu'un début. Nous sommes maintenant en voie de définir une nouvelle relation qui tiendra compte de la taille et de la complexité de cette région qui renferme plus du tiers de la race humaine, qui comprend des pays parmi les peuplés de la planète tout autant que certains des plus minuscules mini-États et où l'on retrouve tous les systèmes politiques, toutes les grandes religions du monde et une myriade de langues et de dialectes.

Comme je l'ai déjà indiqué, il n'y a pas de réponse simple quand il s'agit de déterminer la meilleure façon de définir et de promouvoir les intérêts nationaux du Canada à l'étranger. Toutefois, pour qu'elles soient cohérentes et efficaces, nos politiques doivent être globales. Nos activités dans tous les domaines — économie et commerce, aide, politique et culture — doivent s'inscrire dans un ensemble dynamique et être ainsi perçues par les pays de la région. Elles doivent aussi être vues comme répondant non seulement à nos propres intérêts, mais également aux aspirations uniques et aux besoins particuliers des pays de l'Asie et du Pacifique. Il faudra pour ce faire promouvoir la compréhension à tous les niveaux ainsi qu'une meilleure connaissance mutuelle entre la population canadienne et les populations de l'Asie et du Pacifique.

Lors des ateliers sur les débouchés commerciaux, vous avez passé en revue — pour chacun des marchés étudiés par cette conférence — certains des facteurs qui font de la commercialisation, de l'investissement et de la co-entreprise des activités différentes et parfois difficiles. Les leçons apprises dans un pays ne s'appliquent pas nécessairement au pays voisin. Vous aurez également compris que les décisions dans le domaine du commerce et de l'économie ne peuvent être prises sans tenir compte de considérations politiques, culturelles ou de sécurité propres à la région dans son ensemble et à chacun de ses membres, surtout lorsque les gouvernements jouent un rôle actif dans le processus décisionnel local. Nos activités dans tous ces secteurs sont en constante interaction, et il faut en tenir compte. Voilà ce qui compose globalement la trame de notre politique étrangère.

L'association est une voie à deux sens; si nous voulons que les pays de l'Asie et du Pacifique tiennent compte de nos préoccupations, nous devons leur prouver que nous sommes réceptifs à leurs intérêts. Nos politiques et

nos activités doivent tenir de plus en plus compte non seulement de nos intérêts particuliers, mais également des priorités et aspirations -- politiques, économiques et culturelles -- propres à chacun des pays concernés.

Notre relation avec les membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, l'ANASE, en est un excellent exemple. Vers la fin de l'an dernier, nous nous sommes publiquement engagés à coopérer lorsque nous avons signé un accord de coopération économique avec l'Association. Mais le sens de l'intérêt commun dépasse l'économie et le commerce. Les dirigeants de l'ANASE ont reconnu l'importance de l'appui du Canada à leurs efforts pour trouver des solutions pacifiques aux problèmes de la région, qu'ils soient d'ordre politique, humanitaire ou économique. De façon plus précise, nous avons appuyé les initiatives de l'ANASE aux Nations Unies sur la question du Cambodge, car nous croyons nous aussi qu'il ne pourra y avoir de paix et de stabilité durable en Asie du Sud-Est sans règlement politique global. Au plan humanitaire, l'Association a fait savoir clairement que la politique canadienne d'aide aux réfugiés de la région a grandement contribué à y alléger les pressions.

Dans l'élaboration du type de réponse complexe que je réclame dans nos approches, je viens de souligner le rôle important que doit jouer le gouvernement. Les accords intergouvernementaux sont souvent nécessaires pour faciliter la coopération dans tous les domaines. Mais sans l'intérêt et l'initiative du secteur privé, ces efforts gouvernementaux ne resteront qu'une carcasse. Heureusement pour nos relations économiques avec l'Asie et le Pacifique, le secteur privé montre de fait l'intérêt soutenu nécessaire. Le travail du Comité canadien du Conseil économique du bassin du Pacifique (CEBP) illustre bien le type d'activité qui permet de promouvoir une approche plus concertée et systématique vis-à-vis de la région. Il faut louer grandement la façon dont les organisateurs de cette conférence ont su s'attirer la coopération de diverses associations commerciales bilatérales et d'universitaires canadiens à compétence reconnue.

La coopération et la consultation entre les secteurs privé et public sont maintenant partie intégrante des activités canadiennes en Asie et dans le Pacifique. En ce qui concerne les relations avec le Japon, mon ministère mène fréquemment des consultations et des séances d'information avec le Comité de coopération commerciale Canada-Japon, ce qui a amené les Japonais eux-mêmes à commenter favorablement la cohésion des positions canadiennes. J'ai déjà mentionné le Comité canadien du CEBP dans le contexte de cette conférence. Ces dernières années, nous avons renforcé la pratique de relations de travail très étroites avec ses membres.

Le concept de Communauté du Pacifique est un autre secteur de coopération gouvernementale avec le secteur privé-- co-opération d'ailleurs élargie pour englober autant le monde des affaires que le monde universitaire. L'étude du concept a atteint un point où toutes les parties en sont maintenant à réfléchir sur la complexité et l'ampleur de la tâche à réaliser. Le gouvernement canadien continue d'appuyer ce concept et encourage son étude, notamment par les nations de l'ANASE. Bien que la structuration d'une telle communauté soit encore un objectif assez lointain, les activités effectuées sous l'égide du secteur privé-- et du mécanisme international qu'est le CEBP-- sont une initiative des plus heureuses qui méritent toute notre attention.

Des réussites importantes ont été marquées dans le développement d'une coopération fédérale-provinciale visant à promouvoir la croissance de nos relations avec le Pacifique. Les initiatives provinciales reçoivent le plein appui du gouvernement fédéral. Nous avons coopéré de manière étroite en organisant des séances d'information préalablement aux visites effectuées dans la région par des premiers ministres provinciaux et des ministres du Cabinet, et nous sommes tenus informés des nombreux intérêts et activités des gouvernements provinciaux.

C'est seulement par de tels efforts coopératifs que nous pouvons espérer parvenir à une approche cohésive et cohérente. Je suis heureux de constater que c'est exactement ce qui se produit en ce qui concerne le projet de création d'une Fondation du Canada pour l'Asie et le Pacifique, idée mise de l'avant pour la première fois à la conférence de Vancouver. On y a suggéré la création d'une fondation-- assez indépendante du gouvernement-- comme un moyen de promouvoir la compréhension entre le Canada et ses partenaires du Pacifique et comme un organisme appelé à coordonner, un peu à la façon d'un centre d'échanges, la vaste gamme des activités canadiennes dans la région de l'Asie et du Pacifique. Bien que l'idée nous plaise beaucoup puisqu'elle nous semble répondre au problème que nous percevons depuis longtemps dans nos relations avec la région-- soit la nécessité d'une meilleure compréhension et l'absence de coordination--, nous reconnaissons les limites d'une action gouvernementale unilatérale dans la promotion d'une telle entreprise.

C'est dans cet esprit que j'ai décidé de demander à M. John Bruk de Vancouver d'étudier la faisabilité de l'établissement d'une Fondation. Depuis qu'il a entrepris cette tâche, il est devenu apparent que l'idée suscite beaucoup d'intérêt-- et même plus qu'aucun de nous ne l'avait prévu. Je suis tout particulièrement heureux de la façon dont le secteur privé et les universités ont coopéré pour faire progresser l'idée. Tout à fait indépendamment de

l'étude de M. Bruk, mais parallèlement à celle-ci, une série de colloques-- qui a débuté avec celui tenu conjointement par l'Université York et l'Université de Toronto en décembre-- est organisée pour examiner tous les aspects d'un tel concept. D'autres seront tenus à l'Université de Montréal et à l'Université de la Colombie-Britannique. Les représentants du monde des affaires ont participé activement au processus. De même, d'autres éléments importants du public canadien-- comme les médias, les églises et les syndicats -- ont des intérêts dans l'ensemble de nos relations étrangères et voudront être consultés.

Nous avons traversé la croisée des chemins dans nos relations avec l'Asie. Nous avons déjà réalisé beaucoup. Alors même que nous nous tournons vers l'Ouest, vers les anciennes civilisations et les nouvelles possibilités que représentent nos partenaires d'outre-Pacifique, nous devons toutefois leur prouver notre engagement et notre sérieux. Nous devons redoubler d'effort pour promouvoir cette la compréhension plus large qui sera le ciment de ces nouvelles relations dynamiques. Le défi est posé. Si nous l'affrontons au coin de la coopération qui a animé cette conférence, nous aurons raison d'être confiants.